



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 23 janvier 2018 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 16 janvier 2018.

A l'ouverture de la séance sont présents : M. DIETLER Patrice, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, WENDLING Béatrice, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absentes : Mme DESCROIX Véronique ayant donné procuration à Mme ROTH Marie-Claude
Mme HELFRICH Karine

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. DIETLER Patrice**

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au rajout du point n° 2018-01-07°) Remplacement ordinateur classe cycle 2.

Accord est donné

ORDRE DU JOUR :

2018-01-01°) Litige Pfrimmer/commune de Kirrwiller : achat de terrain

2018-01-02°) Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest

2018-01-03°) Loyers 2018 des logements communaux

2018-01-04°) Etats des restes à réaliser et crédits à reporter

2018-01-05°) Demandes de subventions

2018-01-06°) **Divers et informations** :

- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) – Plan des travaux
- Recensement de la population
- Formations élus

2018-01-07°) Ordinateur classe de cycle 2

2018-01-01°) Litige PFRIMMER/commune : rachat de terrain :

Dans le cadre du litige PFRIMMER/ commune de Kirrwiller, M. Le Maire rappelle la séance du 20 novembre 2017 au cours de laquelle il avait été exposé que dès que Mme PFRIMMER aurait donné son accord quant aux conclusions du rapport d'arpentage du Cabinet BAUR (soit emprise illégale constatée de 0,25 ares au final), et dès qu'elle aurait notifié le montant attendu pour la vente du terrain faisant l'objet de l'emprise illégale, le conseil municipal délibérerait afin de valider l'achat et la réalisation des formalités de régularisation auprès du notaire désigné par la partie adverse.

Les documents d'arpentage ayant été validés et signés par Mme PFRIMMER en date du 8 décembre 2017, ils ont été transmis au service du cadastre pour certification. Les documents visés par le cadastre ont ainsi été réceptionnés en retour en mairie, en date du 22 décembre 2017.

Par courrier du 8 décembre 2017, les époux PFRIMMER ont fait part de leur accord quant à la vente de cette partie de leur terrain à titre de régularisation de l'emprise illégale de 1997 suivant le croquis d'arpentage du Cabinet BAUR dressé en date du 17 octobre 2017 pour une surface de 0,25 ares relatifs à la parcelle 138, section 13, au prix de 8.000 € l'are soit un prix de vente de 2.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- De procéder à l'achat de la parcelle 138 section 13 auprès des époux PFRIMMER, au prix de 8.000 € l'are, soit 2.000 € pour une superficie de 0,25 ares,
- De notifier cette délibération aux époux PFRIMMER et à Maître LOTZ de PFAFFENHOFFEN, ce dernier étant chargé de rédiger et enregistrer l'acte de vente,
- De prendre en charge sur le budget communal, les frais de notaire et tous autres frais annexes liés à l'achat de ce terrain,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à la finalisation de cet achat
- D'imputer la dépense aux chapitres 21 et 11 du BP 2018

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2018-01-2°) Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest :

M. Le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la commune de KIRRWILLER de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

***d'APPROUVER** le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

• les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;

• les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;

• les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés ;

*** d'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention correspondante

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2018-01-03°) Loyers 2018 des logements communaux :

M. Le Maire expose que l'indice de référence des loyers présente une variation annuelle (1^{er} trimestre 2017 / 1^{er} trimestre 2016) **de + 0,51 %, (pour mémoire +0,06% l'an passé)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- pour 2018, selon les divers baux en place, tous révisables le 1er janvier, les loyers seront revalorisés de +0,51%

- d'établir pour 2018 la liste des redevables comme suit :

Désignation du local Désignation du locataire	Loyer mensuel Voté pour 2017	Augmentation Appliquée selon indice	Loyer mensuel voté pour 2018
1 ^{er} étage du presbytère catholique	465,01 €	+ 0,51 %	A compter du 01/01/2018 467,38 €
Ancienne CMDP de Kirrwiller 60, rue Principale à Kirrwiller	465,92 €	+ 0,51 %	A compter du 01/01/2018 468,32 €
1 ^{ER} étage bâtiment école 35, rue Principale	504,64 €	+ 0,51 %	A compter du 01/01/2018 507,21 €

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2018-01-04°) Etats des restes à réaliser et crédits à reporter :

Etat des restes à réaliser budget primitif 2017 – section investissement - RECETTES

Chap. 13 Art. 1321 Etat (solde Réserve parlementaire – TDIL SDF) 4.805,00 €

Chap. 10 Art. 10226 Taxe d'Aménagement 6.606,00 €

Etat des restes à réaliser budget primitif 2017 – section investissement - DEPENSES

Chap. 21 Art. 21318 Autres bâtiments publics (Accessibilité et visiophone) 8.000,00 €

Chap. 21 Art. 2188 Autres immo. Corporelles (PPMR) 1.600,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les états tels que présentés ci-dessus et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2018

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2018-01-05°) Demandes de subventions :

2018-01-05A°) Voyage scolaire :

M. Le Maire présente la demande de subvention adressée par l'Ecole Élémentaire « Marguerite Thiébold » de BOUXWILLER pour une classe de mer à l'Île de Ré du 4 au 8 juin 2018, soit 5 jours, à laquelle participera RAPP Alicia domiciliée au 3, rue Principale à Kirrwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de voter une subvention de 5 X 6,- € soit 30,- € valant subvention pour voyage scolaire de 5 jours à l'Île de Ré pour RAPP Alicia.
- De prévoir la dépense à l'article 6574 - Section de fonctionnement du BP 2018, soit 30,-€.
- d'autoriser le Maire à ordonnancer la dépense directement sur le compte de la coopérative scolaire à l'issue du séjour.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2018-01-05B°) Ravalement de façade :

M. Le Maire, expose la demande de subvention déposée par M. MEHL Raymond pour le ravalement de la façade de la maison sis 6, rue de l'Eglise, dont il est propriétaire. Considérant le montant des travaux, il est proposé de lui allouer le montant maximum, soit 300,-€

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'accorder une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 300,-€ à M. MEHL Raymond pour la maison sis 6, rue de l'Eglise à Kirrwiller
- D'imputer la dépense au compte 6574,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif au paiement de cette subvention.
- **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

2018-01-06°) Divers et informations :

- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) – Plan des travaux :

M. Maire présente les plans des bâtiments mairie école, suite aux relevés réalisés par Mme VIVEIROS de QCS Services, en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des ERP. Le visuel avec projection « après travaux » en ce qui concerne les rampes d'accès PMR et le réaménagement des sanitaires de l'école, permet aux élus d'avoir un aperçu des travaux programmés et d'émettre des remarques le cas échéant. Considérant qu'un nouvel appel d'offres devra être lancé dans les deux prochains mois et que les demandes d'urbanisme réglementaires seront déposées dans les mêmes délais, il est décidé de programmer dès à présent un rendez-vous avec le maître d'œuvre (jeudi 8 février à 10h) afin de finaliser les différents documents et d'apporter les modifications suivantes au dossier de consultation des entreprises : Rampe d'accès amovible plutôt que en béton, à prévoir pour l'accès à la salle de motricité et aux blocs sanitaires école et rampe d'accès fixe plutôt que amovible, pour l'accès à l'église protestante.

M. DIETLER précise également que la réactualisation du diagnostic accessibilité de l'église catholique, sera réalisée lors de la prochaine venue du maître d'œuvre, soit le 8 février 2018. Les travaux nécessaires seront ensuite intégrés au dossier d'appel d'offres.

- Recensement de la population : le recensement a débuté le jeudi 18 janvier 2018 et se terminera le 17 février 2018
- Formations élus : présentation est faite des formations proposées par l'ATIP

Lettre de doléance de Mme KLEIN Lydie : chemin d'INGWILLER.

M. Le Maire donne lecture du courrier transmis par Mme KLEIN Lydie habitante de Kirrwiller, dans lequel elle fait part de l'état déplorable du chemin d'Ingwiller qui est emprunté par de nombreux cyclistes, joggeurs et promeneurs, puisqu'il relie la piste cyclable de BOUXWILLER et la petite route forestière d'OBERMODERN et évite ainsi de prendre la départementale avec son trafic intense.

Un coup de raclette de temps à autres de la part des agriculteurs qui l'empruntent serait salubre et permettrait d'enlever les grosses mottes de terre qui restent écrasées sur le chemin pendant des semaines et rendent le site très boueux par temps de pluie et impraticable par la suite. Elle avait fait part de ces mêmes remarques aux membres du Bureau de l'association foncière lors de la dernière assemblée générale. Les membres du conseil déplorent également l'état du chemin et ne peuvent que regretter que ce soit majoritairement les agriculteurs non domiciliés à Kirrwiller qui dégradent ce chemin en raison de conduites non respectueuses et d'engins toujours plus lourds et plus larges, ce qui inévitablement fragilise les accotements et défonce la voie. **PAS DE VOTE**

- Circuit découverte de Kirrwiller : M. HALTER présente le projet initié par la ComCom Hanau La Petite Pierre dans le cadre du développement de son offre touristique. Il s'agit de permettre aux touristes mais également aux habitants du territoire soucieux de partir ou repartir à la découverte de leur patrimoine, de télécharger une application sur leurs smartphones afin de visiter la commune et découvrir de nombreux monuments, habitations, quartiers ou rues la base de descriptifs précis, enrichis ponctuellement, de récits et anecdotes propres à chaque commune. En parallèle, un ou des circuits sur les chemins ruraux seront également proposés pour ceux qui souhaitent partir à la découverte des bans communaux dans leur version « élargie » et hors zones urbanisées. M. HALTER a préparé les différents circuits, points d'intérêts et anecdotes, en collaboration avec M. MATT Alfred et M. ROTH Freddy. Une info sera diffusée à ce sujet dans le bulletin communal et sur le site internet, dès que l'application sera prête à être téléchargée.

2018-01-07°) Achat ordinateur classe cycle 2 :

L'unité centrale de l'ordinateur de la classe de cycle 2 utilisé principalement par Mme METZGER, directrice du RPIC, présente de nombreux dysfonctionnements depuis la rentrée. M. HALTER Gérard, adjoint, a donc été chargé de procéder à la commande d'un nouveau matériel. Il procédera également à la commande du logiciel Microsoft office et installera personnellement le matériel sur le poste de Mme METZGER.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'acheter une nouvelle unité centrale pour la classe de cycle 2 au prix de 299,-€ TTC auprès du fournisseur DARTY, de LAMPERTHEIM,
- D'imputer la dépense au compte 2183 du BP 2018
- De rembourser à M. HALTER les 69,-€ qu'il a réglés personnellement par carte bancaire pour l'achat du pack office,
- **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

La séance est levée à 21 heures.